Val de Louyre et Caudeau
Cendrieux
Sainte-Alvère
Saint-Laurent des Bâtons

Val de Louyre et Caudeau, le 03 novembre 2025

Lettre aux apporteurs du Marché aux Truffes de Sainte-Alvère

Objet : marché aux truffes de Sainte-Alvère 2025-2026

25/329
PhD/MD

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le marché aux truffes de Sainte-Alvère 2025-2026 débutera le **lundi 24 novembre 2025** traditionnellement à l'intérieur de la Halle du Marché aux Truffes.

L'accueil des trufficulteurs aura lieu sous le barnum installé sur le parvis de la Halle et le contrôle se fera à l'entrée de la Halle par la porte côté Place du Marché aux Truffes, **de 8 heures à 9 heures**. Aucun apporteur ne sera accepté après 9 heures.

Chaque semaine, les **déchets** non récupérés à la fin du marché seront détruits. Il ne sera plus possible de les récupérer après la fermeture du marché.

Les truffes proposées à la vente devront être lavées, brossées et ressuyées correctement, **les degrés suffisants de maturité devront être respectés.** Nous vous demandons de prêter une attention particulière à la maturité des truffes pour faciliter le contrôle et la classification de vos produits.

Faisant suite au constat du changement de catégorie après contrôle lors d'une saison précédente, nous maintenons cette année la possibilité qu'un **deuxième contrôle aléatoire** soit réalisé sur décision du Commissaire principal.

Nous vous rappelons l'interdiction formelle de vendre ou de réserver ses truffes à quiconque avant 10h sous peine d'exclusion définitive du marché.

Mairie : 22 rue de la République Sainte-Alvère 24510 Val de Louyre et Caudeau 05 53 73 55 80 / télécopie 05 53 73 55 99 / mairie@ville-sainte-alvere.fr
Mairie déléguée : le bourg Cendrieux 24380 Val de Louyre et Caudeau 05 53 03 22 43 / mairie@cendrieux.fr
Mairie : déléguée le bourg St Laurent des Bâtons 24510 Val de Louyre et Caudeau 05 53 22 72 01 / mairie.stlaurentdesbatons.mairie@wanadoo.fr

Nous vous invitons à porter vos propres panières pour exposer vos truffes à la vente, comme indiqué dans le règlement du marché aux truffes.

Aucune balance alimentaire autre que les balances officielles ne sera autorisée pour les transactions (conformément à la demande du Service de Protection des Consommateurs de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations – ex DGCCRF). Les balances alimentaires personnelles pourront être tolérées sur le lieu de vente pour la négociation.

Le tarif des emplacements est fixé à 5,50 € par marché ou 55 € l'abonnement à la saison.

Nous vous remercions de **respecter le numéro d'emplacement** qui vous est attribué à la fin du contrôle, et de **ne pas en changer**, pour la bonne entente au sein du marché. Pour rappel, aucun emplacement accordé lors d'un marché n'est définitif pour le reste de la saison.

Dans le cadre de notre démarche de développement durable, il serait souhaitable que les informations soient communiquées par mail, si vous possédez une adresse mail merci de bien vouloir nous la communiquer.

En participant au Marché aux Truffes de Sainte-Alvère, vous acceptez tacitement de respecter le règlement du marché aux truffes de Sainte-Alvère.

Pour toutes demandes, les services de la mairie restent disponibles par mail à service.animation@ville-sainte-alvere.fr ou par téléphone au 05.53.73.55.85.

En comptant sur votre coopération qui permettra à notre marché de maintenir sa réputation de qualité, je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Conseiller Général Honoraire
Philippe DUCENE

MAIRIE VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU R.F. 24510 (Ste Alvère)

Pièces-jointes :
* Rappel du règlement